



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines

Réunion du 24 Avril 2008

Salle polyvalente de Montazeau

18 heures

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames LART-SULPICE, LAMARZELLE et HINDERSCHIETT.

Messieurs BENEY, BAGGIO, PANTAROTTO, MAILLAT, DUPUY, AYRE, LAUVIE, DESCOINS, ESTABLET, ROUCHEYROLLE, BATAAC, FAURE, SCALIGER, MAUREAU, REGNER GALLOT, MOUTREUIL, MINEUR, BARTAL, GRANEREAU, LACOUTURE, FURLAN, FRUITIER, BAS, DE MIRAS Gilbert, CANU-MONGET.

MEMBRESTITULAIRES EXCUSÉS :

Messieurs MARUGAN, DE MIRAS Gérard, LAGARDE, LACHAIZE, NICOULEAU.

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour :

1. Délibération affectation des résultats 2007 du Budget Principal (SIAEP)
2. Vote du Budget Principal 2008 (SIAEP)
3. Délibération affectation des résultats 2007 du Budget Annexe (Usine d'eau)
4. Vote du Budget Annexe 2008 (Usine d'eau)
5. Délibération pour un placement d'un million d'euros
6. Questions diverses

1) Délibération affectation des résultats 2007 du Budget Principal (SIAEP) :

Monsieur RIGOT, de la DDAF, expose les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT		RESERVE	EXPLOITATION		TOTAL
	Déficit	Excédent	-106-	Déficit	Excédent	
<i>Report des exercices antérieurs</i>	23 472.21				209 270.38	185 798.17
<i>Résultats de l'exercice 2007</i>	170 333.69				110 034.62	-60 299.07
<i>Résultat final 2007</i>	193 805.90				319 305.00	125 499.10
<i>Montant maximum affectable</i>					319 305.00	
<i>Affectation des résultats d'exploitation</i>			193 806			
<i>Affectation des résultats d'exploitation</i>	193 805.90		193 806		125 499.00	125 499.10

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2007 pour le Budget annexe de l'usine d'eau.

2) Vote du Budget Principal 2008 (SIAEP) :

Monsieur RIGOT propose l'équilibre du Budget suivant :

Exploitation à 335 499,00 € et Investissement à 434 001,00 €

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Annexe 2008.

3) Délibération affectation des résultats 2007 du Budget Annexe (Usine d'eau) :

Monsieur RIGOT, expose les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT		RESERVE	EXPLOITATION		TOTAL
	Déficit	Excédent	-106-	Déficit	Excédent	
<i>Report des exercices antérieurs</i>		248 645.81			98 461.96	347 107.77
<i>Résultats de l'exercice 2007</i>		1 429 380.50			676 495.02	2 105 875.52
<i>Résultats</i>		1 678 026.31			774 956.98	2 452 983.29
<i>ICNE 2007</i>	1 075.14					-1 075.14
<i>Résultat final 2007</i>		1 676 951.17			774 956.98	2 451 908.15
<i>Montant maximum affectable</i>					774 956.98	
<i>Affectation des résultats d'exploitation</i>			689 320.96			
<i>Affectation des résultats d'exploitation</i>		1 676 951.17	689 320.96		85 636.02	2 451 908.15

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2007 pour le Budget Principal du SIAEP.

4) Vote du Budget Annexe 2008 (Usine d'eau) :

Monsieur RIGOT propose l'équilibre du Budget suivant :

Exploitation à 960 486,02 € et Investissement à 6 362 390,01 €

↳ Intervention de Monsieur DESCOINS sur certains points :

- l'augmentation du loyer du bureau du SIAEP par la commune de Montazeau, passant de 244 € à 300 € avec donc une provision au compte d'Exploitation 613. De plus, il est précisé que ce loyer comprend l'eau, l'électricité ainsi que le chauffage et qu'il n'a subi aucune augmentation depuis l'entrée dans les lieux en 2001.
- la possibilité de revoir les tarifs de l'assurance à la baisse (compte 616 d'Exploitation) avec une demande de devis qui sera faite à différents organismes à l'échéance du contrat 2008.

↳ Intervention de M. TEYSSANDIER, d'Advice Ingenierie, pour les prévisions de travaux 2008 :

- Tranche 45 :

Elle est prévue sur 3 ans avec une fin probable en 2009, cette tranche concerne essentiellement les petits travaux d'extension des réseaux d'eau potable, ce sont des opérations ponctuelles.

- Tranche 48 :

C'est un gros marché à bons de commande, signé avec Cana-Sout, sur 3 ans se terminant aussi en 2009. Pour l'instant il y a 1 300 000 € réalisé sur les 3 000 000 € prévus. Les travaux sont actuellement en cours sur la RD 936 reliant Castillon à Ste Foy la Grande.

M. DESCOINS donne les détails sur les travaux de cette tranche en 2008.

- Tranche 49 :

Elle est divisée en 2 opérations.

L'opération 1 est un programme de sectorisation du réseau d'eau potable (pose de débitmètres). L'opération 2 est un bilan *besoins-ressources* qui consiste à mettre en parallèle nos besoins en eau futurs et le potentiel des ressources actuelles, c'est une estimation. Des essais de pompage ont été exécutés en nappe alluviale (environ 10 mètres de profondeur) au niveau quantitatif et qualitatif, la nappe actuellement utilisée pour nos besoins étant la nappe éocène (300 m de profondeur), la production de cette dernière baissant un peu plus tous les ans.

- Tranche 50 :

C'est la création d'un second réservoir à Maya (Fougueyrolles) pour renforcer les capacités de stockage actuelle. Actuellement nous disposons de 500 m³ d'eau par jour, nous pourrions passer à 2 000 m³ avec ce nouveau réservoir. Ce réseau dessert la commune de Port Ste Foy, tout le réseau Est et la Fromagerie des Chaumes. Cette dernière consomme environ 1 200 m³ d'eau par jour, soit environ 40% de la production du SIAEP.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Annexe 2008.

5) Délibération pour un placement d'un million d'euros :

Monsieur le Président expose les données suivantes :

- les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable prévus sur l'année 2007 ont pris du retard, notamment à cause de leur complexité et des démarches particulières pour la traversée de la ligne de chemin de fer (Montcaret),
- les travaux exécutés n'ont pas été entièrement facturés à ce jour,
- le SIAEP a contracté, fin décembre 2006, un emprunt de 2 Millions d'Euros au taux fixe de 4,02% sur 30 ans et qu'il s'est engagé, dès signature dudit contrat, à débloquer une tranche de 500 000 € en Avril (reporté Juillet 2007) puis à faire débloquer le solde du prêt, soit 1 500 000 €, le 26 décembre 2007,
- un premier virement de 200 000 € a été fait le 15 janvier 2008 pour le 2nd prêt de 2 Millions d'Euros, contracté pour une durée de 30 ans au taux de 4,04 % à compter de 2008,
- le solde dudit prêt permet une réserve de trésorerie d' 1 800 000 € disponible courant 2008 si besoin est, et dans tous les cas à débloquer au 15 décembre 2008 dernier délai.
- l'état de la trésorerie à ce jour permet un placement à moyen terme compte tenu de tout ce qui précède.

Il en résultera donc un excédent momentané de trésorerie pour la période de janvier à septembre 2008.

Vu le C.G.C.T et notamment l'article L222-5-1,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, en présence du Comité Syndical et sous la présidence de Monsieur Robert DESCOINS,

Article 1 : Le Conseil Syndical décide de donner délégation au président en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L2221-5-1 du C.G.C.T dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2 : Le président reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L2221-5-1 du C.G.C.T.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- Origine : Excédent momentané de trésorerie,
- Montant : Un million d'euros,
- Nature : Compte à terme (souscription de Bons du Trésor),
- Durée : 11 mois.

Le président pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Article 3 : Le Conseil Syndical sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2221-5-1 du C.G.C.T.

Article 4 : Le Président reçoit le pouvoir d'étudier les propositions qui seront faites par le Trésor Public et Dexia et optera pour le meilleur taux obtenu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DESCOINS, Président, lève la séance.